

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 DECEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 03 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, par convocation en date du 26 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Michel DELMAIRE, Maire.

Présents : M. Michel Delmaire, M. Hervé Marce, Mme Séverine Delavier, M. Jean Martel, Mme Marie-Christine Dieusaert, M. Gérald Bourre, Mme Sonia Declercq, Mme Anne-Sophie Dubois, M. Jean-Paul Grolez, M. Jean-Marc Manier, Mme Stéphanie Petit, M. Christophe Rambour

Pouvoirs : M. Raphaël Goubelle a donné pouvoir à M. Jean-Marc Manier

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 août 2024 : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.

1. Projet Parc Pédagogique

M. le Maire a été contacté par M. Jacky WEYENBERGH, soigneur animalier, qui souhaitait lui présenter son projet de parc animalier sur Landrethun-le-Nord.

A titre d'information, M. le Maire lui a proposé de venir présenter et expliquer son projet nommé « PACO », Parc Animalier de la Côte d'Opale, lors d'une séance du Conseil Municipal où il a nommé les espèces qu'il souhaitait accueillir pour les sauvegarder et non pas pour en faire un élevage.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté sa présentation, a suggéré à M. WEYENBERGH de prendre contact avec son voisinage proche, afin de leur expliquer son projet.

2. Bilan d'un an de mutualisation (intervention de M. Jérôme Haller, directeur enfance/jeunesse à Ferques – Harmonisation des aides BAFA

M. le Maire a convié M. Jérôme Haller, directeur enfance/jeunesse à Ferques, pour dresser le bilan de l'accueil mutualisé qui rencontre un vif succès à chaque période de vacances scolaires.

M. Haller, ayant terminé le bilan et quitté la salle, M. le Maire a expliqué au Conseil Municipal qu'il conviendrait d'harmoniser les aides BAFA pratiquées dans les communes de Landrethun le Nord et Ferques.

En effet, l'aide actuelle pratiquée par Landrethun le Nord est de 200 € max pour le stage de formation générale et de 200 € max pour le stage d'approfondissement (les deux stages sont obligatoires), pour toute personne résidant dans la commune.

M. le Maire propose au Conseil de passer à 300 € pour le stage de formation générale et 100 € pour l'approfondissement. La commune de Ferques devra prendre la même délibération lors de son prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal ayant entendu la proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- décide d'accorder 300 € pour le stage de formation générale et 100 € pour l'approfondissement.

3. Acquisition de deux parcelles de terrain, rue de la forteresse, suite à emprise de travaux en 2007

En 2007, la commune de Landrethun-le-Nord faisait procéder à des travaux d'élargissement de la RD249, rue de la Forteresse, sur environ 200m pour la construction d'un lotissement. Pour ce faire, elle a effectué plusieurs emprises sur les terrains de deux propriétaires :

- M. PLE, sur la parcelle B904 pour une surface de 295m² (initialement 140m²)

- M. LELEU sur la parcelle B910 pour une surface de 154m² (initialement 109m²)

Près de 20 ans après la réalisation des travaux, la situation administrative de ces deux parcelles n'est toujours pas réglée, et après de nombreuses interventions et demandes pressantes des propriétaires, nous souhaitons que, par acte notarié, ces deux parcelles intègrent le domaine public de la commune, avec les conséquences en termes d'entretien. Il convient de commencer par l'intégration de la parcelle de M. Leleu, avant celle de M. Plé (des parcelles limitrophes sont encore à bâtir et pourraient modifier les limites des terrains).

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la validité de ces inscriptions au domaine public et de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide les inscriptions des deux parcelles (B904/B910) au domaine public
- autorise le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces acquisitions

4. Cession d'une parcelle de terrain, rue des Montagues (alignement avec les autres propriétaires)

M. Admont est propriétaire de la parcelle AD97 au 26, rue des Montagues à Landrethun le Nord. Il souhaite clôturer son terrain mais ses compteurs se situent sur la parcelle AD99 appartenant à la commune. Il souhaite pouvoir, comme cela est d'usage, mettre sa clôture au niveau du compteur. Il sollicite donc l'intervention de la Mairie pour résoudre ce problème.

La Mairie ne voit aucun inconvénient à la réalisation de ce projet qui mettrait M. Admond à l'alignement de tous les habitants de la rue des Montagues (sauf 4).

M. le Maire demande donc au Conseil Municipal :

- de céder à M. Admond pour l'euro symbolique la partie de la parcelle AD99 qui l'intéresse, lui permettant ainsi d'être à l'alignement des autres résidents de la rue ;
- de laisser à M. Admond la charge des frais de division parcellaire, de métrage et de notaire ;

De plus, il est précisé qu'il devra y avoir une servitude pour l'accès au réseau des eaux pluviales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte de céder à M. Admond pour l'euro symbolique la partie de la parcelle AD99 qui l'intéresse, lui permettant ainsi d'être à l'alignement des autres résidents de la rue ;
- laisse à M. Admond la charge des frais de division parcellaire, de métrage et de notaire ;
- précise qu'il devra y avoir une servitude pour l'accès au réseau des eaux pluviales.

5. Demande de subventions pour la mise en place de panneaux photovoltaïques

Dans le cadre de notre projet de pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, l'étude de faisabilité ayant été réalisée, le Conseil municipal, lors de sa séance du 1^{er} juillet 2024 avait accepté l'étude de charge de la structure des bâtiments pour supporter le poids des panneaux photovoltaïques. M. le Maire informe que ce projet est susceptible de bénéficier de subventions et demande aux membres du Conseil de l'autoriser à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) mais aussi à rechercher d'autres organismes susceptibles de délivrer d'autres aides ou subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DSIL mais aussi à rechercher d'autres potentiels co-financiers.

6. Déplacement signalisation verticale sur la RD231 pour ralentir la circulation

Un accident mortel de la circulation a eu lieu cet été et s'est produit rue des Carriers à Landrethun-le-Nord. M. le Maire avait alors saisi par courrier M. le Président du Conseil Départemental afin de mettre tout en œuvre pour qu'un tel drame ne se reproduise plus.

Dans un premier temps, il a été décidé d'évaluer les risques, vitesses et flux de circulation sur cet axe : 5 comptages/vitesse sur 2 périodes (août et septembre) ont été réalisés en agglomération. Le relevé fait apparaître que si la vitesse relevée est souvent excessive, dans 85% des cas elle se situe entre 55 et 69 km/H. Il n'y a donc pas de nécessité absolue de mettre en place des dispositifs trop contraignants pour une RD à grande circulation.

Des mesures susceptibles de réduire la vitesse ont été proposées, toutes à la charge de la commune et n'ayant qu'un impact marginal.

Donc, il semble qu'il soit opportun de déplacer le panneau d'entrée de village en provenance de Guînes d'une centaine de mètres en amont, afin de protéger le passage piétons de la Cédule. L'accord du Conseil Municipal, par voie de délibération, est toutefois nécessaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé des faits décide à l'unanimité :

- d'autoriser M. le Maire à faire déplacer le panneau d'entrée de village en provenance de Guînes sur la RD 231 d'une centaine de mètres en amont, afin de protéger le passage piétons de la Cédule.

7. Révision des tarifs de la petite salle du Pôle Emile Petit

La fréquentation de la petite salle du Pôle Emile Petit étant en augmentation, il est proposé au Conseil Municipal de relever le coût de la location passant de 450 à 500 € pour le pack « petite salle ».

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'augmenter le coût de la location de la petite salle du Pôle Emile Petit, et de le fixer à 500 € pour le pack « petite salle ».

8. Questions diverses

➔ Compte-rendu de la réunion du 3 décembre chez le Sous-Préfet de Boulogne-sur-Mer : depuis plusieurs mois, les comptes de la commune de Landrethun-le-Nord font l'objet d'un contrôle minutieux des finances (M. Durlin), qui en ont dressé un rapport au sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, avec un debriefing le 3 décembre 2024.

Au final, la commune est réputée bien administrée mais il convient de noter que le prêt contracté pour la construction du pôle est plutôt invalidant de par sa durée et l'incertitude de l'évolution de son taux.

➔ Etat d'avancement des travaux du bâtiment du Chênelet, impasse des rosiers : la construction des 4 nouveaux logements Chênelet à Landrethun avance bien. Nous commençons à étudier l'attribution de ces 4 logements. En prévision de la future commission d'attribution, nous avons visité le chantier le 28 novembre dernier. Cela a permis à chacun de visualiser la configuration des lieux, ainsi que les équipements offerts par ces logements.

Il y aura une réunion de la commission d'attribution prochainement, le temps pour le gestionnaire d'étudier les candidatures et de constituer les dossiers administratifs.

➔ Rapport d'activité de la CCT2C 2023 : la CCT2C a présenté en séance plénière son rapport d'activité pour l'année 2023. Il est mis à la disposition des élus à l'accueil de la Mairie pour une période d'un mois mais pourra être consulté à la demande auprès de Hervé Marce, délégué communautaire.

Pour mémoire, le conseil municipal de Landrethun le Nord a deux délégués communautaires élus qui sont Hervé MARCE et Marie-Christine DIEUSAERT.

➔ Conseil Municipal des Enfants : pour des raisons personnelles et familiales, Raphaël Goubelle renonce à la tutelle qu'il exerçait sur le Conseil Municipal des Enfants. Il sera remplacé à cette fonction par Jean-Marc Maniez, membre de la Commission Jeunesse.

Ce dernier, en collaboration avec Séverine Delavier, prépare déjà activement l'élection du nouveau Conseil Municipal des Enfants. L'élection est prévue courant janvier.

➔ Compte rendu de la réunion MAM/CAF du 14 novembre 2024 : La CAF avait émis le souhait de rencontrer le personnel de la MAM du pôle Emile Petit afin de faire le point après 1 an d'activité. Il a été rappelé l'autorité fonctionnelle exercée par la CAF sur la MAM, et la convention de partenariat entre la commune et la MAM a été modifiée en ce sens (devoir d'information – réunion tous les deux ans).

➔ Implantation d'un pylône TDF sur l'emprise Stinkal : STINKAL et l'entreprise TDF sont en négociation afin de permettre à cette dernière d'installer un relais radio électrique audiovisuel et de télécommunications sur le site du Stinkal. Cette antenne permettrait notamment de desservir la voie SNCF, et potentiellement une partie de la commune de Landrethun-le-Nord.

L'emplacement retenu se situe sur la commune de Ferques en contrebas du site, le long de la voie SNCF. Par ailleurs, le PNRCMO participe à toutes les réunions et se charge de maîtriser l'impact visuel de l'antenne sur les communes environnantes, en limitant sa hauteur. En attente des premières modélisations.

➔ Colis des aînés : la distribution se déroulera le samedi 21 décembre à compter de 10h00. Des informations complémentaires vous seront données d'ici là. A noter que Carrefour ne fait plus la préparation des colis mais livrera les produits au Pôle la veille. Les candidatures pour la préparation et la distribution des colis sont les bienvenues.

➔ Départ de Mme Angélique BUY : Lecture de la lettre de demande de mise en disponibilité pour un an. La demande ayant été accordée, le recrutement d'un agent contractuel a eu lieu.

➔ Téléthon : l'édition 2024 a eu lieu le 30 novembre au Pôle. Bilan : 3 290 € de bénéfice redistribué au Téléthon.

➔ Point sur les travaux en cours :

- cours d'école : nouveau projet suite à obtention de deux subventions de 5 000€
- passages piétons : les fondations ont été coulées pour 4 passages protégés (Couderousse, Cédule, Montagues, Europe). Une subvention du département « amendes de Police » a été obtenue.
- Presbytère : travaux de toiture en cours.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant formulée la séance est levée à 22h00.

La Secrétaire de Mairie,



Le Maire,

